

A N N E X E « E »
RÉSOLUTION NUMÉRO 2000-11-298
DE LA MRC DE LA HAUTE-
YAMASKA



PROCÈS-VERBAL ou copie de RÉSOLUTION du 22 novembre 2000.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

À la session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté tenue le 22 novembre 2000 et à laquelle est présent son honneur le Préfet, M. Louis Choinière, et les conseillers suivants :

M. Armand Bienvenue

M. Clément Choinière

M. Jean-Paul Forand

M. Denis Langlols

M. Paul-Émile Lessard

M. Gilles Martin

M. L. Paul Masse

Mme Pauline Quinlan

M. Christian L. Rompré

Tous formant quorum sous la présidence du préfet.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

2000-11-298 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-113 AMENDANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT POUR INCLURE À L'AIRE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (SITE RÉGIONAL) LES PARTIES DE LOTS 16 ET 17 DU RANG XI DU CANTON DE GRANBY AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 16A DU RANG I DU CANTON DE MILTON, CES LOTS ÉTANT TOUS DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, DANS LES MUNICIPALITÉS DU CANTON DE GRANBY ET DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

Tous les membres du conseil présents déclarant avoir lu le projet de règlement et renonçant ainsi à la lecture, il est proposé par M. le conseiller L. Paul Masse, appuyé par M. le conseiller Christian L. Rompré et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2000-113 amendant le schéma d'aménagement pour inclure à l'aire d'enfouissement sanitaire (site régional) les parties de lots 16 et 17 du rang XI du canton de Granby ainsi qu'une partie du lot 16A du rang I du canton de Milton, ces lots étant tous du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton, dans les municipalités du canton de Granby et de Sainte-Cécile-de-Milton.

Signé Louis Choinière
Louis Choinière, préfet

Signé Johanne Gaouette
Johanne Gaouette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
au livre des délibérations
du conseil